

FRONT POUR LE SURSAUT PATRIOTIQUE (FSP)

Cél : 97983565 / 97980179

COMMUNIQUE

ALERTE DOSSIER CNSS/BIBE CONTRE LAURENT METONGNON

LE FSP DENONCE

Il nous est revenu que la BEF (Brigade Economique et Financière) continue de convoquer et d'interroger des personnes dans le cadre du dossier CNSS/BIBE contre Laurent METONGNON même, au cours de cette semaine. Ce fait est très grave parce que:

- 1- l'enquête préliminaire est terminée depuis le 23 novembre 2017 ;
- 2- le dossier transmis au juge dans le cadre d'un flagrant délit ;
- 3- toute audition nouvelle doit se faire en audience devant toutes les parties ;
- 4- Et depuis lors, il y a eu plusieurs audiences.

Pourquoi encore des auditions de personnes à la BEF alors que le dossier est devant le juge et la prochaine audience prévue pour le mardi 20 mars 2018 ?

Il apparaît alors que dans sa volonté manifeste de trouver des éléments pour faire condamner Laurent METONGNON malgré la vacuité du dossier, le pouvoir viole délibérément et allègrement la loi.

Si cette information venait à être confirmée par les avocats de Laurent METONGNON et de ses co-accusés, ce comportement du pouvoir de Patrice TALON viole grossièrement les droits de la défense et le principe du contradictoire.

Le FSP dénonce, par conséquent, cette violation flagrante de la procédure qui empiète même sur les prérogatives du juge en charge du dossier.

Le FSP appelle les avocats des prévenus à beaucoup de vigilance pour garantir les droits de leurs clients.

Il invite les magistrats à la retenue et au respect de leur indépendance dans la gestion de ce dossier.

Enfin, le FSP appelle les militantes et les militants, ainsi que tous les démocrates à la mobilisation pour exiger la libération sans condition de Laurent METONGNON et de ses co-accusés.

Cotonou, le 18 mars 2018

Le Front pour le Sursaut Patriotique